



SNUipp Allier
2 rue des Conches
03 100 Montluçon
☎ : 04 70 03 85 90
✉ snu03@snuipp.fr

Montluçon, le 25 septembre 2008

A l'attention de M. l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale de l'Allier,

Objet : Organisation des journées de formation des titulaires 2^{ème} année

Les dates des premières journées de formation des titulaires 2^{ème} années sont connues : mercredi 24 septembre pour le cycle 3 sur Montluçon, mercredi 1^{er} octobre pour le cycle 2, mercredi 8 octobre pour le cycle 1 et mercredi 15 octobre pour le cycle 3 hors Montluçon.

S'il nous semblait plus judicieux que ce temps de formation soit organisé sur le temps de travail comme c'est le cas pour les titulaires 1^{ère} année, nous ne comprenons pas pourquoi ces six heures travaillées un mercredi ne se décomptent pas des dix-huit heures consacrées à l'animation et à la formation pédagogiques prévues dans la circulaire n° 2008-105 du 6-8-2008 fixant les obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

C'est pourquoi, et parce que les titulaires 2^{ème} année bénéficient des mêmes obligations de service que les autres enseignants, nous vous demandons de bien vouloir décompter, pour les personnels concernés, cette première journée de formation (et celles à venir) des dix-huit heures prévues pour la formation pédagogique.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à notre attachement au bon fonctionnement du service public et laïque de l'Education Nationale.

Pour le SNUipp03,

Sandrine MONIER